

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté  
française du 30 juillet 2007 portant désignation des  
membres des conseils d'arrondissement de l'aide à la  
jeunesse**

**A.Gt 23-06-2009**

**M.B. 24-09-2009**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse, tel qu'il a été modifié, notamment l'article 22,

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 juillet 2007 portant désignation des membres des conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse, modifié les 12 octobre 2007, 9 janvier 2008, 16 mai 2008, 3 septembre 2008 et 14 novembre 2008;

Considérant la nécessité de pourvoir au remplacement de membres démissionnaires des conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse de Charleroi, Dinant, Huy, Liège, Marche-en-Famenne, Namur, et Nivelles,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Joëlle Coenraets, membre suppléant, est nommée membre effectif du CAAJ de Namur en remplacement de Sophie Billat, démissionnaire.

**Article 2.** - Xavier Heindrichs est nommé membre suppléant du CAAJ de Namur en remplacement de Joëlle Coenraets, nommée membre effectif.

**Article 3.** - Jean-Pierre Watillon, membre suppléant, est nommé membre effectif du CAAJ de Namur en remplacement de Guiseppina Salerno, démissionnaire.

**Article 4.** - Katia Rigo est nommée membre suppléant du CAAJ de Namur en remplacement de Jean-Pierre Watillon, nommé membre effectif.

**Article 5.** - Marc Minet est nommé membre effectif et Bernadette Huberlant membre suppléant du CAAJ de Namur en remplacement de Daniel de Laveleye, membre effectif, et Bénédicte Servais, membre suppléant, démissionnaires.

**Article 6.** - Cathy Moureaux est nommée membre effectif et Betty Hainaut membre suppléant du CAAJ de Namur en remplacement de Martine Parmentier, membre effectif, et Marylène Fastrée, membre suppléant, démissionnaires.

**Article 7.** - François Bertrand, membre suppléant, est nommé membre effectif du CAAJ de Liège en remplacement de Mathieu Content, membre effectif démissionnaire.

**Article 8.** - Marie Querelle est nommée membre suppléant au CAAJ de Marche-en-Famenne en remplacement d'Ivonne Gilles, membre suppléant démissionnaire



**Article 9.** - Arme-Marie Petit, Jean-Paul Lemaire et André GOHY, membres suppléants, sont nommés membres effectifs au CAAJ de Dinant en remplacement d'Annie Roelen, de Magali Bihain et de Dominique BAL, membres effectifs démissionnaires.

**Article 10.** - Jean-Charles Masinon, membre effectif du CAAJ de Dinant est démissionnaire.

**Article 11.** - Françoise Penet, membre suppléant, est nommée membre effectif du CAAJ de Dinant en remplacement de Stéfan De Buyser, démissionnaire.

**Article 12.** - Cédric Tourneur est nommé membre suppléant du CAAJ de Dinant en remplacement de Françoise Penet, nommée membre effectif.

**Article 13.** - Guy Vancraeynest est nommé vice-président du CAAJ de Dinant en remplacement d'Ingrid Pitz, vice-présidente démissionnaire.

**Article 14.** - Isabelle Elias, membre suppléant, est nommée membre effectif du CAAJ de Charleroi en remplacement de Marie-Colette Clement, membre effectif démissionnaire.

**Article 15.** - Grégory Turla est nommé membre suppléant du CAAJ de Charleroi en remplacement d'Isabelle Elias, nommée membre effectif.

**Article 16.** - Marie Dimitri, Olivier Sobry, Achille Verschoren, membres effectifs, ainsi qu'Hélène Van Nuffelen, Jacques Vigneron et Martin Jeanmart, membres suppléants du CAAJ de Charleroi, sont démissionnaires.

**Article 17.** - Dominique Draguet, membre suppléant, est nommée membre effectif du CAAJ de Nivelles en remplacement d'Aaron Pigeolet, démissionnaire.

**Article 18.** - Christopher Collin est nommé membre suppléant du CAAJ de Nivelles en remplacement de Dominique Draguet, nommée membre effectif.

**Article 19.** - Olivier Pirard est nommé membre effectif et Emilie Monfort membre suppléant du CAAJ de Huy en remplacement de Jacques Ickx, membre effectif, et Aurélie Etienne, membre suppléant, démissionnaires.

**Article 20.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 23 juin 2009.

Pour le Gouvernement de la Communauté française

La Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé,

Mme C. FONCK